

DELIBERATION N°260408-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 8 avril 2026

Le 8 avril 2026, à 18h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil municipal, sur convocation transmise le 3 avril 2026, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Didier FISCHER, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER, Président

M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Eve MOUTTOU, Mme Catherine JUAN, Mme Leïla ZENATI, M. Abdoul KANE, M. Xavier GIRARD, Mme Ingrid VASSEUR
Membres élus

M. Christian ANDRIEU, Mme Mariette AIN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER, Mme Marie-Claude RENAUD
Membres nommés

M. Marc MONTARDIER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°01 : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L. 123-6 à L.123-7 et R. 123-12 à R. 123-15 ;

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu le décret n°95-561 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération n° 20260321-01 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant élection de M. Didier FISCHER en qualité de Maire ;

Vu la délibération n° 20260321-05 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n° 20260321-09 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté n° 26-077-DGS du Maire, Président du CCAS en date du 2 avril 2026 portant composition du Conseil d'administration.

Considérant qu'en application de l'article L.123-6 alinéa 3, outre son président, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal ainsi que des membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant que les articles R.123-7 à R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisent que le Conseil d'administration du CCAS comprend droit, et en nombre égal maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil municipal ;

Considérant que l'article R123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que dès son renouvellement le Conseil municipal procède, dans un délai maximum de 2 mois, à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la suite de l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

Considérant que la délibération susvisée du 21 mars a fixé le nombre de représentants élus appelés à siéger au Conseil d'administration à huit (8) et désigné lesdits membres.

Considérant l'appel à candidatures à destination des associations publié le 20 mars 2026, conformément aux modalités de dépôt définies par le Maire, et après examen des candidatures reçues ;

Considérant que conformément à l'arrêté susvisé du 2 avril 2026 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé de 16 membres ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du Conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – PREND ACTE de l'installation du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Coignières, composé comme suit :

Le Maire, M. Didier FISCHER, Président

Membres élus par le Conseil municipal de Coignières

1. M. Marc MONTARDIER
2. Mme Sophie PIFFARELLY
3. Mme Eve MOUTTOU
4. Mme Catherine JUAN
5. Mme Leïla ZENATI
6. M. Abdoul KANE
7. Mme Ingrid VASSEUR
8. M. Xavier GIRARD

Membres nommés par le Maire (arrêté n° 26-077-DGS du 2 avril 2026)

Au titre des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

- 1) Mme Elisabeth JACQUEMIN
représentante de l'association d'alphabétisation (AASTIC)
- 2) Mme Marie-Claude RENAUD
Représentante de l'association (Porteplume)
- 3) Mme Catherine BEDOUELLE
Représentante de l'association SNL78 (Solidarités Nouvelles Logement Yvelines)
- 4) M. Christian ANDRIEU
Représentant de l'association La Croix Rouge (CRF)

Au titre des associations familiales

- 5) Mme Angélique KRIMAT
Représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Au titre des associations de personnes en situation de handicap

- 6) Mme Mariette AIN
Représentant de l'association Sport Art Aventure Amitié (CAP SAAA)

Au titre des associations de retraités et de personnes âgées

- 7) M. Paul CHEVALLIER

Au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

- 8) M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER

ARTICLE 2 - Ces membres siègent au Conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat municipal en cours.

Fait à Coignières, le 8 avril 2026

Pour extrait conforme :
Le Président du CCAS,



Didier FISCHER
Maire de Coignières
Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines